

## Annonce légale

PUBLICATION 28-12-2021  
SUPPORT [www.affiches-parisiennes.com](http://www.affiches-parisiennes.com)

RÉFÉRENCE A21143101

Par ASSP du 27 décembre 2021, il a été constitué la SAS, BREEGA CORP.

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises françaises ou étrangères de toutes sortes, dans des sociétés exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale, agricole ou financière, à l'exception de la gestion de leur propre patrimoine mobilier ou immobilier ;
  - l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, de titres, créances, donnant droit à des valeurs mobilières, droits, obligations, billets et autres titres de toutes sortes ;
  - l'accomplissement de toutes prestations de services ou d'assistance envers toutes sociétés ;
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
  - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
  - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
  - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 années.

Capital : 3 000 €.

Siège : 22 rue de Palestro 75002 PARIS.

Cession d'actions : Les cessions ou transmissions d'actions de la Société résultant d'une opération de reclassement simple au sein d'un même groupe d'associés, telle que définie statutairement sont libres. De la même façon, les cessions ou transmissions d'un droit préférentiel de souscription intervenant à l'intérieur du groupe de l'une des sociétés associées sont libres. Dans tous les autres cas, et donc en dehors des opérations de reclassement, les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité de 75 % des voix.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Président : Monsieur François PAULUS, demeurant 42 rue de la Ronce 92410 VILLE D'AVRAY.

Directeurs Généraux : Monsieur Maximilien BACOT, demeurant 18 B rue de la Garenne 69290

SAINT-GENIS-LES-OLLIERES ; et Monsieur Benoît MARREL, demeurant 244 rue Lecourbe 75015 PARIS.

Immatriculation au RCS de PARIS.



Lien de publication

[www.affiches-parisiennes.com/annonce-legale-b97efd7cbe1a2090a30063a35de6a61578f6ccc9.html](http://www.affiches-parisiennes.com/annonce-legale-b97efd7cbe1a2090a30063a35de6a61578f6ccc9.html)